

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00209 Numéro SIREN : 494 928 500 Nom ou dénomination : AVS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt 5603

SARL A.V.S.
SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : 326 Rue François Perrin
87000 LIMOGES
N° d'identification 494 928 500
RCS de Limoges

Greffe du Tribunal de commerce
De Limoges
23 Place Winston Churchill
87000 Limoges

Brive,
Le 22 novembre 2019

Monsieur le greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents ci-après en double exemplaire conformément aux dispositions de l'article 441 du décret du 23 mars 1967, à savoir :

- Les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes dudit exercice,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale ordinaire,
- La résolution d'affectation du résultat votée.

En règlement de ce dépôt, vous trouverez ci-joint un chèque de 46,73 Euros.

Nous vous prions de croire, Monsieur le greffier, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mr Patrick Bordas

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	185 000,00		185 000,00	185 000,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	12 815,00	12 784,54	30,46	1 556,39
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	197 815,00	12 784,54	185 030,46	186 556,39
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	584,30		584,30	681,00
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	54 794,33	1 572,32	53 222,01	97 621,20
	Autres créances	58 815,03		58 815,03	57 344,50
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	151 434,96		151 434,96	115 927,80
	Charges constatées d'avance				5 494,50
	TOTAL (III)	265 628,62	1 572,32	264 056,30	277 069,00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		463 443,62	14 356,86	449 086,76	463 625,39

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000,00	8 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	415 950,96	328 881,70
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	820,33	87 069,26
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	425 571,29	424 750,96
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	734,06	557,33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 568,85	11 253,36
	Dettes fiscales et sociales	3 384,00	23 895,80
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 828,56	3 167,94
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	23 515,47	38 874,43
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	449 086,76	463 625,39
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	820,33	87 069,26
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	23 515,47	38 874,43
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	188 816,84		188 816,84	340 812,04
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	188 816,84		188 816,84	340 812,04
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1,88	288,89
	Autres produits			43,59	1 440,63
	Total des produits d'exploitation (1)			188 862,31	342 541,56
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			35 318,96	60 077,06
	Variation de stock			96,70	6 762,70
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			60 557,34	48 388,70
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 448,37	2 050,24
	Salaires et traitements			48 699,01	89 338,68
	Charges sociales du personnel			1 895,32	15 221,71
	Cotisations personnelles de l'exploitant			1 037,02	941,62
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 525,93	1 695,66
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				456,10
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			31 960,33	356,33
	Total des charges d'exploitation (2)			182 538,98	225 288,80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				6 323,33	117 252,76

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		6 323,33	117 252,76
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		6 323,33	117 252,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		1 053,50
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		1 053,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 053,50)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		5 503,00	29 130,00
TOTAL DES PRODUITS		188 862,31	342 541,56
TOTAL DES CHARGES		188 041,98	255 472,30
RESULTAT DE L'EXERCICE		820,33	87 069,26

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **449 087** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **188 862** euros et un total **charges** de **188 042** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **820** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	185 000,00					185 000,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	185 000,00					185 000,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 815,00					12 815,00
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 815,00					12 815,00
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		197 815,00					197 815,00

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	11 258,61	1 525,93		12 784,54
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 258,61	1 525,93		12 784,54
TOTAL	11 258,61	1 525,93		12 784,54

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	1 886,77	1 886,77	
	Autres créances clients	52 907,56	52 907,56	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	31 344,00	31 344,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 410,26	27 410,26	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	60,77	60,77	
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		113 609,36	113 609,36	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 568,85	14 568.85		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 384,00	3 384.00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	734,06	734.06		
	Autres dettes	4 828,56	4 828.56		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		23 515,47	23 515.47		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		734,06			

A.V.S.

Société à responsabilité limitée

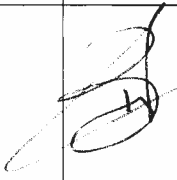
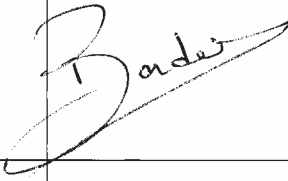
Au capital de 8.000,00 Euros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 494 928 500

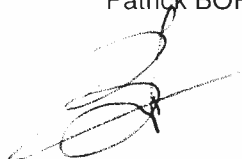
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

ASSOCIES Prénoms, Nom, adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Patrick BORDAS Puy Tudole 19360 COSNAC	400	400		
Sandrine BORDAS Puy Tudole 19360 COSNAC	400	400		

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant 800 Parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 800 Voix.

Le cogérant,

Patrick BORDAS



A.V.S.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000,00 Euros
Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 494 928 500

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Conformément aux dispositions des articles L223 – 19 du Code de Commerce et aux statuts, nous avons établi le rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Les conventions ainsi définies et conclues au cours de l'exercice 2018, ont été les suivantes :

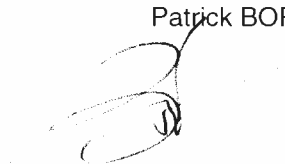
- La rémunération du gérant a été comptabilisé à hauteur de 42.692 ,66 Euros au cours de l'exercice 2018 ;
- Prise en charge par la société de la complémentaire « Madelin » Santé Prémagest du gérant pour un montant de 1.037,02 Euros au titre de l'exercice 2018 ;
- Loyer à Monsieur & Madame Bordas pour un local situé à Limoges (87) pour un montant de 11 036,76 Euros pour l'exercice 2018.

Nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez à propos de nous demander.

Si vous êtes d'accord enfin, nous vous invitons à approuver ces conventions, étant précisé que le gérant ou l'associé intéressé ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte de la majorité.

Le cogérant,

Patrick BORDAS



A.V.S.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000,00 Euros
Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 494 928 500

TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223 -19 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conventions visées à ce rapport étant précisé que Monsieur Patrick BORDAS ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte dans la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 qui s'élève à 820,33 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves 820,33 Euros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscaux</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts ales</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2015	Pas de distribution			
2016	Pas de distribution			
2017	Pas de distribution			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un

abattement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2019, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 17,20 %.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour publier ou faire publier conformément à la loi les comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce de BRIVE.

A.V.S.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000,00 Euros
Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 494 928 500

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2018

Madame,

Conformément aux dispositions du livre deuxième du code de Commerce et aux statuts, nous avons établi le rapport sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation ce rapport en même temps que les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

L'exercice que nous vous présentons fait ressortir un bénéfice net comptable de 87.069,26 Euros pour un exercice de 12 mois.

Le chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice s'est élevé à 188.816,84 Euros soit :

- Ventes de marchandises	188.816,84 Euros
- Production vendue (services)	00,00 Euros

Les autres produits se sont élevés à 43,59 Euros ; les transferts de charges se sont élevés à 1,88 € ; les produits financiers à Néant.

Parallèlement les charges d'exploitation se sont élevées à 182.538,98 Euros ;

Elles sont représentées par :

- Les achats de marchandises et de consommables d'un montant de 35.318,96 Euros,
- Les autres achats, charges externes d'un montant de 60.557,34 Euros,
- Les charges du personnel d'un montant de 48.699,01 Euros,
- Les cotisations sociales d'un montant de 2.932,34 Euros,
- Les impôts et taxes d'un montant de 1.448,37 Euros,
- Les dotations aux amortissements d'un montant de 1.525,93 Euros,
- Les charges financières se sont élevées à NEANT.
- Les charges exceptionnelles se sont élevées à néant, et les autres charges à 31.960,33 Euros,
- L'impôt sur les sociétés s'est élevé à 5.503 Euros.

Sur un plan de la structure financière de l'entreprise, le fonds de roulement au 31 Décembre 2018 était de 242.847,21 €uros, la trésorerie s'élevant à 151.434,96 €uros, et une baisse de besoin en fonds de roulement de 32.984,17 €uros.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 00,00€.

L'examen du tableau des soldes intermédiaire de gestion montre que la marge brute d'exploitation représente 81,24 % du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée 49,17 %, l'excédent brut d'exploitation 21,06 %, le résultat d'exploitation 3,35 % le résultat courant avant impôt 3,35 % et le résultat net 0,43 %.

EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

L'évolution et les perspectives d'avenir de notre entreprise sont positives malgré une conjoncture économique difficile.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 820,33 €uros de la manière suivante :

- Autres réserves 820,33 €uros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscaux</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts ales</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2015	NEANT			
2016	NEANT			
2017	NEANT			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un abattement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2019, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 17,20 %.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre votre société et son gérant ou ses associés.

Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture de ce rapport, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, d'accorder quitus à votre gérant pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous jugeriez à propos de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le cogérant

Patrick BORDAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BORDAS', written over a faint horizontal line.

A.V.S.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000,00 Euros
Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES 494 928 500

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à vingt heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée « **A.V.S.** », au capital de 8.000,00 Euros, divisé en huit cent parts sociales de 10,00 Euros chacune, dont le siège social est 326 rue François Perrin, 87000 LIMOGES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance, faite selon les dispositions statutaires et réglementaires.

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Patrick BORDAS, en sa qualité de cogérant associé présent, propriétaire de 400 parts.

Le Président constate qu'est présente également :

- Madame Sandrine BORDAS, cogérante associée, propriétaire de 400 parts.

Tous les associés présents détenant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick BORDAS, Président déclare alors que l'Assemblée Générale Ordinaire est valablement constituée et peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Monsieur Patrick BORDAS dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2018,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de la collectivité des associés,

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

La collectivité lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Le Président explicite les raisons de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouvre le débat. Après discussions, personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 820,33 € de la manière suivante :

- Autres réserves 820,33 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscaux</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts ales</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2015	NEANT			
2016	NEANT			
2017	NEANT			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un abattement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire

de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2019, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 17,20 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223 -19 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conventions visées à ce rapport étant précisé que Monsieur Patrick BORDAS ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte dans la majorité.

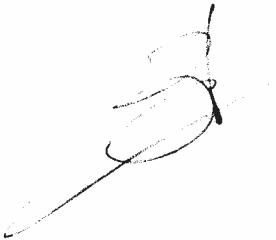
Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

L'ordre du jour étant épuisé, et, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le cogérant associé

Patrick BORDAS



La cogérante associée,

Sandrine BORDAS

